

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE SEMOY

(Pour les particuliers)

Le Comité des Fêtes de Semoy organise un vide grenier le dimanche 03 septembre 2023.

Cela concerne la vente ou l'échange d'objets usagés (Ex : mobilier, bibelots, livres, jouets, vêtements, ...) appartenant aux exposants mais en aucun cas à des commerçants ou des fabricants qui en font commerce.

Le commerce et l'échange d'animaux sont interdits.

Le vide grenier se déroule de 8 heures à 18 heures

Sur le terrain à côté du complexe multisports, au parc de LA VALINIERE à Semoy

Les participants doivent se présenter entre 7 heures et 8 heures à l'entrée du vide grenier rue du Bois Poisson avec :

- **LA PIECE D'IDENTITE DE LA PERSONNE INSCRITE SUR LE BULLETIN**
- **LE VEHICULE IMMATRICULE INSCRIT SUR LE BULLETIN**

Un registre obligatoire est tenu et remis à la Préfecture pour vérification sous 8 jours.

Les véhicules des exposants peuvent stationner sur le stand à condition qu'ils ne soient pas trop volumineux :

- 6 mètres maxi sinon prendre 2 lots ou stationner sur le parking (véhicule avec remorque, fourgon...),
- Ne dépassant pas les 2,50 mètres de hauteur et les 3,5 tonnes.

Sont exclus les campings cars et les camions.

L'organisation ne fournit pas de table et pas de chaise.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. REMPLIR LISIBLEMENT LE BULLETIN D'INSCRIPTION, LE SIGNER OBLIGATOIREMENT

(Par la même personne décrite sur la pièce d'identité).

2. Y JOINDRE:

- **Une copie recto/verso de la pièce d'identité** (même personne que le bulletin d'inscription),
- **Et un chèque daté et signé à l'ordre du Comité des Fêtes de Semoy.**

3. ENREGISTREMENT DU BULLETIN D'INSCRIPTION:

- **Soit lors des 2 permanences** du CDF à la Maison des Associations, Place François Mitterrand à Semoy :
 - Le samedi 19 août de 10h à 12h
 - Ou
 - Le samedi 26 août de 10h à 12h.
- **Soit à adresser ou à déposer** à la Mairie de Semoy (dans une enveloppe).

Aucun enregistrement ne peut se faire sans les 3 pièces demandées (bulletin d'inscription, photocopie pièce d'identité et paiement).

Tout dossier incomplet, illisible, sans signature, sans paiement ou déposé après le mardi 29 août 2023 est automatiquement refusé.

4. EMPLACEMENT MINIMUM : 1 lot de 6 mètres pour 10€ (possibilité de réserver plusieurs lots).

5. CIRCULATION : **Une fois tous les exposants placés, la circulation des véhicules (en dehors de l'organisation ou des secours) est interdite sur le vide-grenier jusqu'à 18h00.**



<http://cdf-semoy.fr/>

INSCRIPTION VIDE GRENIER SEMOY
Dimanche 03 SEPTEMBRE 2023
(Particuliers)

(À remplir en lettres capitales)

NOM :

PRENOM :

Né(e) le :

A :

N°département :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL :

MAIL :

N° PIECE D'IDENTITE (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire ou titre de séjour) :

Délivré le :

par :

Joindre impérativement une photocopie recto-verso de la pièce d'identité.

N° D'IMMATRICULATION DU VEHICULE :
(Stationnant sur le stand du vide grenier) OBLIGATOIRE

LA PIECE D'IDENTITE ET L'IMMATRICULATION SONT IMPERATIVEMENT VERIFIEES LORS DU PLACEMENT

PARTICULIERS : nombre de lots de 6 mètres linéaires : X 10€ = TOTAL A REGLER : €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier et atteste sur l'honneur que je réponds aux conditions fixées par l'art. L.310-2 du code du commerce.

Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer au vide grenier en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés DEUX FOIS par an au plus. (Art R.321-9 du code pénal)

SIGNATURE :

DATE :

- BULLETIN À RETOURNER EN MAIRIE : **AU PLUS TARD LE Mardi 29 AOÛT 2023**
- TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE ET NON REMBOURSABLE.
- **L'INSCRIPTION EST AUTOMATIQUEMENT ENREGISTREE** APRES VERIFICATION.

Si problème, vous serez contactés.

Tout bulletin incomplet, illisible, non signé, sans paiement, sans photocopie de la pièce d'identité ou reçu après le Mardi 29 août sera annulé.

Contact : <http://cdf-semoy.fr/>

Le CDF souhaite que le meilleur accueil soit réservé aux bénévoles lors des formalités de contrôle et de placement sur le terrain.

Le CDF décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir sur le vide grenier ou sur les parkings.

Un accusé de réception par mail ou par sms vous sera adressé lors de l'enregistrement de votre inscription.